

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 010187 – ASA 31/006/01

Action complémentaire sur l'AU 57/01 (ASA 31/005/01 du 13 mars 2001)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES DE « DISPARITION »

NÉPAL

Krishna Sen, rédacteur en chef de l'hebdomadaire *Janadesh*

Londres, le 19 mars 2001

Krishna Sen a été libéré le 15 mars 2001, aux environs de 16 h 15. Des journalistes et un défenseur des droits humains qui s'inquiétaient de son sort l'ont rencontré. Krishna Sen, qui avait « disparu » quelques jours plus tôt, avait été placé en détention à la prison de Jaleshwor, dans le district de Mahottari.

On était sans nouvelles de Krishna Sen, rédacteur en chef de l'hebdomadaire *Janadesh*, depuis le 10 mars 2001, date à laquelle il avait été arrêté en vertu de la Loi relative à la sécurité publique, juste après avoir été libéré de prison sur ordre de la Cour suprême. Cet homme avait été incarcéré il y a deux ans, après que son journal eut publié un entretien avec un des dirigeants d'un groupe armé d'opposition maoïste.

Krishna Sen a tenu une conférence de presse le 16 mars. Selon les informations recueillies, il semblait inquiet. Il est à craindre qu'il ne fasse l'objet d'une nouvelle interpellation. Amnesty International suivra de près l'évolution de la situation.

Veillez envoyer une dernière série de télégrammes / fax / lettres par avion / aérogrammes / lettre exprès (en anglais ou dans votre propre langue) **dans lesquels :**

– vous vous félicitez de la libération de Krishna Sen ;

– vous demanderez aux autorités népalaises de garantir la sécurité de cet homme et de veiller au respect de ses droits fondamentaux.

APPELS À :

Premier ministre :

Rt Hon Prime Minister Girija Prasad Koirala
Prime Minister
Office of the Prime Minister
Singha Durbar, Kathmandu
Népal

Télégrammes : Prime Minister, Kathmandu, Népal

Fax : 977 1 227 286 / 428 570

Formule d'appel : *Dear Prime Minister,* / Monsieur le Premier ministre,

Vice-Premier ministre et ministre de l'Intérieur :

Hon. Ram Chandra Poudel
Deputy Prime Minister and Minister of Home Affairs
Ministry of Home Affairs
Singha Durbar, Kathmandu
Népal

Télégrammes : Home Affairs Minister, Kathmandu, Népal

Fax : 977 1 225 156

Formule d'appel : *Dear Minister,* / Monsieur le Ministre,

Inspecteur général de la police :

Mr Pradeep Shamsheer J B Rana
Inspector General of Police
Police Headquarters
GPO Box 407
Naxal, Kathmandu
Népal

Télégrammes : Inspector General Police, Kathmandu, Népal

Fax : 977 1 415 593 / 415 594

Formule d'appel : *Dear Inspector General,* / Monsieur l'Inspecteur général,

COPIES À :

Président de la Commission nationale des droits humains :

Nayan Bahadur Khatri

Chairperson

National Human Rights Commission

Harihar Bhavan

Pulchowk, Lalitpur

Népal

Fax : 977 1 525 842

Formule d'appel : *Dear Chairperson,* / Monsieur le Président,

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Népal dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents
Vous pouvez également consulter le site ÉFAI sur Internet : www.efai.org*